



Commission Discipline Territoriale Extrait de décision du : 27 février 2026

- **Coupe de la Somme -18 M Quart de finale en date du 24 janvier 2026**

Joueur – club B

Classification de la faute : A.2

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes.

Injures sur arbitre.

Sanction : 4 dates dont 2 sursis

Le joueur a dit à l'arbitre : « fils de pute ».

- **Coupe de la Somme -18 M Quart de finale en date du 24 janvier 2026**

Chronométrateur – club A

Classification de la faute : A.1

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes.

Attitude incorrecte.

Sanction : 3 dates dont 2 sursis

Le chronométrateur a applaudi l'arbitre avec ironie.

- **- 18 masculin – PHASE 1 – POULE 3 en date du 23 novembre 2025**

Joueur – club A

Classification de la faute : A.2

Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstances particulières.

Injures.

Sanction : 3 dates dont 2 sursis

Le joueur a dit au chronométrateur : « ferme ta gueule ».

- **Honneur Région +16 M Poule 3 en date du 31 janvier 2026**

Joueur – club A

Classification de la faute : A.3 et A.6

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes.

Attitude physique menaçantes et agressive envers arbitre et joueur.

Violence, agression et menace de mort sur arbitre et joueur.

Sanction : deux ans de suspension.

Le joueur s'en est pris physiquement à l'arbitre et au joueur du club B tout en les menaçant de mort.



• **Honneur Région +16 M Poule 3 en date du 25 janvier 2026**

Officiel – club B

Classification de la faute : A.3

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes.

Menaces gestuelles et atteinte à la considération

Sanction : 4 dates dont 2 sursis

L'officiel a déposé le temps-mort avec violence au chronométreur en le traitant de « voleur ».

Dominique GAURY

Secrétaire

Dominique GAURY

Ludovic FIRMIN

Président de séance

Ludovic FIRMIN